

LISTE DE VÉRIFICATION (à remplir par le chercheur)

Délai : Les demandes doivent être accompagnées d'une liste de vérification dûment remplie et parvenir à la Société au moins trois semaines avant la date de clôture de la période de recrutement.

Personne-ressource :	Date de clôture du recrutement (le cas échéant) :
Téléphone :	Courriel :
Date de présentation de la demande :	Date d'affichage :
Organisme :	
Nom de l'étude ou essai :	

Veillez joindre les documents suivants :

- Une copie de l'**approbation éthique**
- Une copie du **formulaire de consentement**
- Un **avis de recrutement** ou une lettre aux clients comprenant :
 - Un résumé du projet de recherche et
 - les **coordonnées** du représentant du groupe de recherche

Critères :

- L'étude cadre avec la mission de la Société de l'arthrite.
- Les chercheurs appartiennent à une organisation bien établie jouissant d'une crédibilité certaine en matière de recherche sur l'arthrite, par exemple un établissement d'enseignement agréé.
- L'approbation éthique provient d'un comité d'éthique crédible, par exemple celui d'un établissement d'enseignement ou de soins de santé agréé.
- Tous les sujets seront traités avec respect.
- Le formulaire de consentement est rédigé en langage clair et satisfait aux exigences fédérales et provinciales applicables, y compris les dispositions des lois sur la protection des renseignements personnels et médicaux.
- Les résultats de la recherche rempliront les normes des IRSC en matière d'application et de diffusion des connaissances. Dans le cas contraire :
 - l'étude comporte un processus d'application des connaissances et de transmission des résultats aux participants et
 - les organisateurs de l'étude acceptent d'en partager les résultats avec la Société de l'arthrite.

Veillez transmettre la présente liste de vérification dûment remplie accompagnée des documents exigés, par courriel ou par télécopieur, au :

Directeur des affaires publiques
Télécopieur : 416-979-1149 Courriel : dbowlby@arthritis.ca

Présenté par :

Nom Date

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Objet :	Recrutement de clients pour des études qui ne sont ni commanditées ni financées par la Société de l'arthrite ni menées en collaboration avec des employés de la Société	
Classification :	NOPS-PS	
Personne-ressource :	Directeur des affaires publiques	
S'adresse à :	Tous les employés et bénévoles	
Approuvé par :	ÉHD de la Société	Date : 2009
Dernière révision par :		Date :
Remplace la politique/révision :		Date :

ÉNONCÉ DE POLITIQUE :

La Société de l'arthrite soutiendra le recrutement de sujets pour des études qui cadrent avec sa mission, respectent les normes d'éthique et sont menées par des organismes de bonne réputation.

La Société de l'arthrite ne soutiendra pas le recrutement de mineurs pour des études.

CONTEXTE :

La Société de l'arthrite a pour mission d'encourager la recherche sur les causes sous-jacentes de l'arthrite, de favoriser la découverte future de remèdes définitifs et de promouvoir les meilleurs soins et traitements possibles pour les personnes arthritiques. À ces fins, la Société contribue au recrutement de sujets pour la recherche.

La présente politique ne s'applique ni aux études sur les produits ou dispositifs thérapeutiques, ni aux études financées ou commanditées par la Société de l'arthrite ni aux études auxquelles participent des employés de la Société à titre de cochercheur ou de décideur.

PROCÉDURE :

1. Toute demande de recrutement de sujets pour la recherche, quelle qu'en soit la provenance, doit être approuvée par le directeur des affaires publiques.
2. L'employé ou bénévole de la Société de l'arthrite qui reçoit la demande initiale invite le chercheur à accéder au site Web afin de télécharger une copie de la politique et de la liste de vérification.
3. Aucune demande ne sera étudiée si elle n'est pas accompagnée des documents suivants ou d'équivalents acceptables (les documents peuvent être soumis par courriel) :
 - a. liste de vérification dûment remplie;
 - b. preuve satisfaisante d'évaluation et d'approbation éthique;
 - c. copie du formulaire de consentement;
 - d. avis de recrutement ou communiqué aux clients contenant :
 - i. un résumé du projet de recherche;
 - ii. les coordonnées d'un représentant du groupe de recherche;

- e. une description des mesures que prendront les chercheurs pour assurer l'application et la transmission des connaissances acquises en conformité avec les dispositions ci-après.
4. Ces documents seront conservés pendant au moins 24 mois après la conclusion du projet de recherche, en conformité avec la politique de conservation des documents de la Société de l'arthrite.
5. Pour que la Société de l'arthrite soutienne le recrutement de sujets :
 - a. l'étude doit cadrer avec la mission de la Société de l'arthrite;
 - b. les chercheurs doivent appartenir à une organisation bien établie jouissant d'une crédibilité certaine en matière de recherche sur l'arthrite, par exemple un établissement d'enseignement agréé;
 - c. l'approbation éthique doit provenir d'un comité d'éthique crédible, par exemple celui d'un établissement d'enseignement ou de soins de santé agréé;
 - d. le formulaire de consentement doit être rédigé en langage clair et satisfaire aux exigences fédérales et provinciales applicables, y compris les dispositions des lois sur la protection des renseignements personnels et médicaux;
 - e. au minimum :
 - i. l'étude doit comporter un processus d'application des connaissances et de transmission des résultats aux participants;
 - ii. les organisateurs de l'étude doivent accepter d'en partager les résultats avec la Société de l'arthrite.

Idéalement, les résultats de la recherche rempliront les normes des IRSC en matière d'application et de diffusion des connaissances.
6. Sur acceptation de la demande de soutien pour le recrutement de sujets :
 - a. l'avis de recrutement et la lettre aux clients seront envoyés par courriel aux membres de l'équipe des programmes et services de la Société de l'arthrite afin qu'ils les affichent ou les diffusent par des moyens à la portée des bureaux divisionnaires ou régionaux;
 - b. un hyperlien vers la demande, laquelle inclura les coordonnées du représentant de l'équipe de recherche, sera affiché sur le site Web de la Société de l'arthrite à l'adresse <http://www.arthrite.ca/page.aspx?pid=5890>.
 - i. Il revient au directeur des affaires publiques d'envoyer le lien à afficher au responsable des ressources Internet.
 - ii. Les liens affichés seront retirés le jour suivant la date de clôture de la période de recrutement ou, en l'absence de date de clôture, trois mois après leur affichage.
7. Les demandes doivent être reçues au moins trois semaines avant la date de clôture de la période de recrutement.
8. La Société de l'arthrite fournira les renseignements nécessaires aux personnes qui souhaitent participer à l'étude et croient répondre aux critères de sélection des sujets ou leur indiquera comment obtenir ces renseignements. Elle les invitera à communiquer avec le groupe de recherche pour obtenir un complément d'information.
9. Les employés et bénévoles de la Société de l'arthrite n'effectueront pas de recrutement direct de sujets potentiels et ne répondront à aucune question sur le projet.
 - a. Les questions concernant le projet seront dirigées au représentant de l'équipe de recherche.